



Assemblée générale

UN LIBRARY

NOV 24 1981

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/C.5/36/57
20 novembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 100 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

Locaux des Nations Unies à Nairobi

Rapport du Secrétaire général

1. A sa trente-deuxième session, l'Assemblée générale a approuvé la construction d'un siège permanent pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de locaux pour les autres bureaux des Nations Unies à Nairobi (résolution 32/208). A la même session, dans sa résolution 32/162, l'Assemblée a également décidé que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) serait installé à Nairobi. Le Secrétaire général avait indiqué que les locaux nécessaires pour installer le Centre des Nations Unies pour les établissements humains à Nairobi n'étaient pas prévus dans le projet de construction de base 1/.
2. C'est pourquoi, à sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale, dans la section XI de sa résolution 34/233, a approuvé la construction de trois bâtiments à usage de bureaux pour le Centre des Nations Unies pour les établissements humains et celle de locaux pour services communs.
3. A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale a approuvé, dans sa résolution 35/222, les propositions contenues dans le rapport du Directeur exécutif du PNUE (A/C.5/35/35/Add.1) visant l'adoption d'une solution plus économique pour les locaux des Nations Unies à Nairobi, et a décidé aussi de rétablir dans le projet les deux grandes salles de conférence envisagées dans le projet initial approuvé par l'Assemblée générale en 1977, ainsi que l'agrandissement nécessaire pour les restaurants et services annexes et les locaux abritant les services de bibliothèque et de documentation dans les limites du crédit total de 254 944 000 shillings kényens approuvé par l'Assemblée générale en 1979.

1/ A/C.5/32/19, par. 19.

I. RAPPORT INTERIMAIRE

4. L'architecte, le métreur-vérificateur et les autres consultants ont donc reçu pour instructions, le 18 décembre 1980, d'inclure dans un nouveau plan révisé, les deux grandes salles de conférence et de faire connaître au Directeur exécutif toutes les modifications qui leur paraissent nécessaires pour donner suite à la décision de l'Assemblée générale.

5. La décision de l'Assemblée générale de rétablir les deux grandes salles de conférence envisagées dans le projet initial, ainsi que l'agrandissement nécessaire pour les restaurants et les locaux abritant les services de bibliothèque et de documentation, a entraîné un surcroît de travail pour l'architecte, le métreur-vérificateur et les autres consultants. Pour cette raison, le 9 février 1981, l'architecte a demandé que le calendrier présenté à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session soit prolongé d'un mois, ce que le Directeur exécutif du PNUE a accepté.

6. La deuxième phase du plan a été approuvée le 8 mai 1981, et il a été possible d'avancer le calendrier de trois semaines. Début novembre 1981, les plans de travail et les spécifications étaient à la disposition des soumissionnaires et on prévoit que le marché sera passé en janvier 1982. Les travaux de construction commenceront dès que possible après cette date et le nouveau complexe devrait être prêt à être occupé deux ans plus tard.

7. En vue de donner à la procédure d'adjudication un caractère international aussi large que possible, on a demandé en juin 1981 à tous les gouvernements Membres de l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de leurs représentants permanents à Nairobi et à New York, d'en informer les entrepreneurs de leurs pays qui désireraient être présélectionnés comme soumissionnaires, ceci sans préjudice de la pratique locale consistant à insérer des avis d'adjudication dans la presse kényenne.

8. Le 23 septembre 1981, l'architecte avait reçu des demandes de présélection de 57 entrepreneurs de 22 pays. Après examen de ces demandes, l'architecte et le métreur-vérificateur ont présenté au Directeur exécutif leurs recommandations, le 28 septembre 1981. Conformément à la procédure de présélection avec publicité, 38 entrepreneurs de 18 pays ont été sélectionnés au début du mois d'octobre et invités à faire une offre. Les soumissions seront ouvertes au cabinet de l'architecte à Nairobi, le 11 janvier 1982.

9. Le calendrier de construction devrait être le même que celui qui a été présenté à l'Assemblée générale, à savoir à sa trente-cinquième session :

- | | |
|--|----------------------------|
| a) Etablissement des plans définitif et des spécifications | Octobre 1981 |
| b) Période de soumission | Novembre 1981/janvier 1982 |
| c) Adjudication du marché, mise au point des arrangements contractuels | Fin janvier 1982 |
| d) Achèvement des travaux de construction | Décembre 1983 |

/...

II. REVISION DU PLAN ARCHITECTURAL

10. Conformément à la résolution 35/222, le Directeur exécutif a demandé à l'architecte de rétablir dans le projet les deux grandes salles de conférence qui étaient prévues dans le projet initial et d'apporter les changements nécessaires aux installations des services communs. La possibilité d'agrandissements modulaires ayant été prévue dans le descriptif du projet présenté par le Directeur exécutif à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale 2/, il a été relativement facile de répondre à ces nouvelles exigences.

11. Un réexamen attentif des besoins actuels et projetés a obligé à revoir la conception des éléments suivants :

- a) Installations de conférence et installations connexes
- b) Locaux des services communs

A. Installations de conférence et installations connexes

12. Le nouveau secteur des conférences comprend maintenant deux salles de conférence de 500 places, et une salle de réunion de 200 places. On se rappellera que la capacité de ces salles avait été calculée pour accueillir des réunions du genre de celles du Conseil d'administration du PNUE. Cependant, comme le Secrétaire général l'a indiqué dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session 3/, "Pour les réunions exigeant des locaux plus vastes, comme les séances plénières d'ouverture et de clôture du Conseil d'administration du PNUE, le Centre de conférence Kenyatta continuerait d'être utilisé". En rétablissant les salles de conférence dans le nouveau plan révisé, l'architecte a pu étendre le principe des zones polyvalentes aux installations de conférence, pour permettre un développement fonctionnel dans les limites de la superficie approuvée. En conséquence il sera possible, par le jeu de cloisons mobiles insonorisés, de combiner l'une des deux grandes salles de conférence et la salle de réunion pour obtenir une capacité maximum d'environ 900 places. On pourra ainsi accueillir dans le complexe de conférence de Gigiri les séances plénières d'ouverture et de clôture du Conseil d'administration du PNUE et de la Commission des établissements humains. La salle de réunion peut être à son tour subdivisée en deux salles indépendantes de 100 places, en utilisant le même genre de cloison insonorisée.

13. Les installations de conférence envisagées permettront donc d'utiliser simultanément plusieurs salles de conférence, selon l'une ou l'autre des formules ci-après :

2/ A/C.5/35/35/Add.1, par. 35.

3/ A/C.5/32/19, par. 16 et 17.

Formule 1

1 salle de conférence de 900 places

1 salle de conférence de 500 places

Ces deux salles de conférence seraient dotées d'installations pour l'interprétation simultanée (huit cabines d'interprète et une cabine technique) et d'installations de projection.

Formule 2

2 salles de conférence de 500 places chacune

1 salle de réunion de 200 places

Ces trois salles de conférence seraient dotées d'installations pour l'interprétation simultanée (huit cabines d'interprète et une cabine technique) et d'installations de projection.

Formule 3

2 salles de conférence de 500 places chacune

(mêmes services d'interprétation et de projection que pour la formule 2).

2 salles de réunion de 100 places chacune

Ces deux salles seraient dotées d'installations pour l'interprétation simultanée en quatre langues. (Une des salles de réunion dont les sièges seraient disposés en angle droit pourrait accueillir 50 personnes de plus.)

B. Services communs

14. i) Une analyse des restaurants et services annexes nécessités par le rétablissement des salles de conférence a été faite avec l'aide d'un consultant en restauration. On a envisagé en conséquence d'agrandir de 630 m² la superficie prévue dans le plan révisé qui a été présenté à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session.

ii) Outre le réaménagement du restaurant et de la cafétéria, les locaux actuellement occupés par la cafétéria seront utilisés pour servir des repas froids et autres mets et rafraîchissements. Un emplacement attenant à la cafétéria a été prévu pour prendre le café. Quatre comptoirs desservant six "flocs" de bureaux seront installés dans les nouveaux locaux à usage de bureaux.

iii) D'autres services communs liés aux installations de conférence, par exemple les services de documents et publications, la bibliothèque, les services réservés au personnel, le service des bâtiments et les services d'accueil du public et des visites guidées, ont été réévalués.

/...

15. Des plans schématiques, avec élévations et sections des bâtiments proposés, ainsi que les diverses utilisations envisagées des locaux indiquant les nouvelles installations mentionnées ci-dessus, figurent dans l'annexe jointe au présent rapport. Une analyse comparative des superficies nettes résultant du nouveau projet révisé, par rapport à celles qui avaient été approuvées en 1977, autorisées en 1979 et indiquées dans les propositions révisées de 1980, est donnée au tableau 1 ci-après :

/...

Tableau 1

Locaux des Nations Unies à NairobiTableau comparatif des superficies prévues

	Projet de base approuvé en 1977 et agrandissement autorisé en 1979 <u>En mètres carrés</u>	Propositions de 1980 <u>En mètres carrés</u>	Nouveau projet révisé de 1981 <u>En mètres carrés</u>	Augmentation (diminution) par rapport aux propositions de 1980 <u>En mètres carrés</u>
<u>Locaux à usage de bureaux</u>	16 300	14 190	14 250	60
<u>Installations pour les conférences et services d'information</u>	3 930	968	3 922	2 954
<u>Services communs</u>				
Télécommunications	543	419	429	10
Service médical	216	144	170	26
Service informatique	435	312	276	(36)
Cours de langues	279	198	216	18
Installations extérieures	360	272	272	-
Banque et agence de voyage	150	150	163	13
Services réservés au personnel	474	228	84*	(144)
Gestion des bâtiments	878	588	654	66

/...

Tableau 1 (suite)

	Projet de base approuvé en 1977 et agrandissement autorisé en 1979 En mètres carrés	Propositions de 1980 En mètres carrés	Nouveau projet révisé de 1981 En mètres carrés	Augmentation (diminution) par rapport aux propositions de 1980 En mètres carrés
<u>Services communs (suite)</u>				
Sécurité et transport	196	108	102	(6)
Documents et publications	2 742	1 460	2 115	655
Service des visites	180	200	-	(200)
Restaurant et services annexes	2 057	1 130	1 760	630
Bibliothèque	1 996	1 350	1 242	(108)
Réception et entreposage	1 780	1 690	1 660	(30)
Total partiel	<u>12 286</u>	<u>8 249</u>	<u>9 143</u>	<u>894</u>
Total	<u>32 516</u>	<u>23 407</u>	<u>27 315</u>	<u>3 908</u>

* Diminution due à l'utilisation diversifiée des salles de conférence et de réunion.

/...

16. Le tableau suivant montre la superficie totale nette utilisable, y compris les locaux provisoires qui, comme auparavant, sont incorporés au plan général.

Tableau 2

Locaux des Nations Unies à Nairobi

Superficie totale nette utilisable, y compris les locaux provisoires

	Projet de base approuvé en 1977 et agrandissement autorisé en 1979 En mètres carrés	Propositions de 1980 En mètres carrés	Nouveau projet révisé en 1981 En mètres carrés
<u>Locaux à usage de bureaux</u>			
PNUE	7 378	6 670	6 730
Centre pour les établissements humains	3 828	3 828	3 828
Autres bureaux des Nations Unies	2 073	2 242	2 242
Institutions spécialisées	2 485	1 450	1 450
Réserve pour agrandissement ultérieur	536	-	-
Total partiel	<u>16 300</u>	<u>14 190</u>	<u>14 250</u>
<u>Locaux pour les services communs (non compris les services d'information)</u>			
	12 286	8 249	9 143
<u>Installations pour les conférences et les services d'information</u>			
	3 930	968	3 922
Total	<u>32 516</u>	<u>23 407</u>	<u>27 315</u>
<u>A déduire : locaux provisoires</u>	(8 375)	(8 375)	(8 375)
Locaux supplémentaires à construire	<u>24 141</u>	<u>15 032</u>	<u>18 940</u>

/...

17. Comme on l'avait envisagé, le nouveau projet révisé prévoit également des agrandissements ultérieurs.

COÛT ESTIMATIF

18. La résolution 35/222 prévoit la construction des locaux et des installations décrits au tableau 1 ci-dessus dans les limites du crédit initial total de 254 944 000 shillings kényens. Comme le Directeur exécutif l'a signalé dans son rapport à la trente-cinquième session 4/, les dépenses déjà engagées au titre du projet étaient, à ce moment-là, estimées à 32 740 000 shillings kényens. Le tableau ci-après récapitule les coûts révisés, reflétant les coûts effectifs, à la date de la clôture définitive du compte qui a financé les travaux préliminaires d'aménagement du site :

	<u>En shillings kényens</u>
Coût final des travaux préliminaires d'aménagement du site	11 920 000
Honoraires des architectes et des ingénieurs pour les travaux préliminaires d'aménagement du site	1 450 000
Honoraires des architectes pour le plan du projet initial, calculés sur la base du prix indiqué dans la soumission recommandée et compte tenu d'une provision pour honoraires (taxes et impôts payés)	17 400 000
Frais administratifs	830 000
Montant total des dépenses déjà engagées	<u>31 600 000</u>

19. Le métreur-vérificateur a informé le Directeur exécutif qu'il serait prudent de prévoir une hausse des coûts de la construction en raison de la dévaluation du shilling kényen intervenue en 1981. Cette hausse a été prise en compte dans le dernier devis établi par le métreur-vérificateur à la fin de septembre, qui indique que le coût estimatif total du projet serait supérieur d'environ 6,5 p. 100 au budget total alloué en shillings kényens. En appliquant cette augmentation, mais utilisant la même base et les mêmes pourcentages que pour les estimations déjà approuvées, le coût estimatif total du nouveau projet de construction révisé, y compris les honoraires, s'établirait comme suit :

4/ A/C.5/35/35/Add.1, par. 48.

Tableau 3Locaux des Nations Unies à NairobiCoût estimatif du projet de construction révisé
(y compris les honoraires)

	<u>En shillings kényens</u>
Coût de base estimatif de construction, y compris le mobilier et le matériel destinés aux installations de conférence	174 350 000
Montant estimatif des honoraires des architectes et des ingénieurs <u>a/</u>	24 496 200
1. Coût estimatif du projet aux prix de septembre 1981	198 846 200
Montant estimatif de l'augmentation imputable à l'inflation jusqu'à la réception des soumissions (3 mois au taux annuel de 16 p. 100 en 1981) <u>b/</u>	7 953 800
2. Coût estimatif du projet lors de la réception des soumissions (décembre 1981)	206 800 000
Provision pour les relèvements contractuels autorisés durant la période de construction de 24 mois	20 800 000
Frais administratifs <u>c/</u>	3 164 000
Réserve pour imprévus <u>d/</u>	7 217 300
3. Coût estimatif total de la construction à la date d'achèvement des travaux	<u>237 981 300</u>

a/ Estimé à 14,05 p. 100 du coût du projet (A/C.5/32/19).

b/ Estimé à 16 p. 100 (A/C.5/35/35/Add.1).

c/ Estimé à 1,53 p. 100 (A/C.5/32/19).

d/ Estimé à 3,49 p. 100 (A/C.5/32/19).

/...

20. On notera que si l'on ajoute le coût des travaux préliminaires (31 600 000 shillings kényens) au coût prévu pour le nouveau projet de construction révisé (237 981 300 shillings kényens), le coût estimatif total du projet se chiffre en définitive à 269 581 300 shillings kényens. Après avoir consulté l'architecte et le métreur-vérificateur, le Directeur exécutif du PNUE a donné les prévisions de dépenses les plus exactes possibles, mais il faut insister sur le fait que les dépenses effectives ne seront connues que lorsque les soumissions auront été reçues et le marché adjugé (janvier 1982), le facteur déterminant étant les prix pratiqués dans l'industrie du bâtiment durant la période de soumission.

Crédits demandés

21. Au 30 septembre 1981, les fonds décaissés au titre du projet se montaient à un total de 42 770 750 shillings kényens. Converti en dollars, de mois en mois, pendant toute la durée du projet jusqu'à cette date, aux divers taux de change applicable aux opérations de l'ONU, ce montant représente un total de 5 477 200 dollars. Certains de ces décaissements représentent des honoraires versés à des consultants, sur la base de taux convenus, jusqu'à l'adjudication du nouveau projet révisé, ainsi que des frais administratifs connexes.

22. Le solde du coût du projet (226 810 550 shillings kényens), qui doit être converti en dollars des Etats-Unis au taux de change actuellement pratiqué pour les opérations de l'ONU, soit 10,50 shillings kényens pour un dollar, représente un montant total de 21 601 000 dollars pouvant faire l'objet de décaissements après le 1er octobre. Comme un crédit de 7 942 400 dollars a été déjà ouvert pour le projet, le solde du crédit à ouvrir se chiffre à 19 135 800 dollars, qui se répartissent comme suit :

	<u>En shillings kényens</u>	<u>En dollars E.-U.</u>	<u>Taux de change</u>
Coût total du projet (en shillings kényens)	269 581 300	-	-
Décaissements effectués jusqu'en septembre 1981 (aux taux effectifs)	42 770 750	5 477 200	7,81 a/
Solde nécessaire pour décaissements (au taux de 10,50 shillings kényens pour un dollar)	226 810 550	21 601 000	10,50
Coût total	-	27 078 200	-
Montant du crédit déjà ouvert	-	7 942 400	-
Solde du crédit à ouvrir	-	19 135 800	-

a/ Taux moyen, calculé sur la base des coûts effectifs.

/...

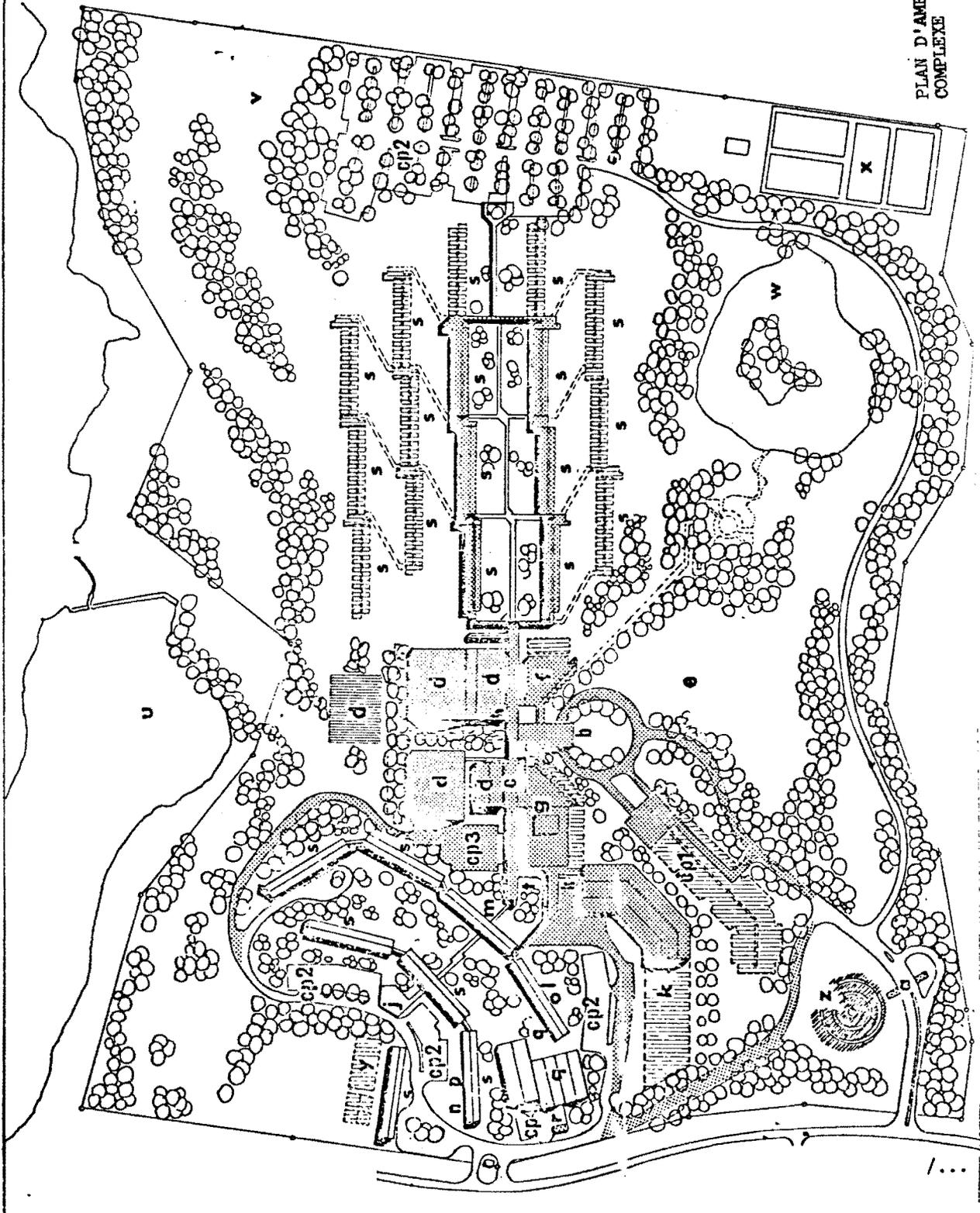
23. Il faut noter que le montant du crédit à ouvrir indiqué ci-dessus est inférieur au montant initialement demandé pour 1982-1983 (26 873 900 dollars), en raison de la dévaluation du shilling kényen. Toutefois, il n'est pas possible à ce stade de déterminer avec certitude les effets de la dévaluation sur les taux d'inflation au Kenya. En conséquence, le Secrétaire général demande pour le moment la totalité du crédit à ouvrir (19 135 800 dollars à inscrire au chapitre 32), étant entendu qu'il présentera un rapport intérimaire à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session.

24. Au cas où les prix des soumissions reçues en janvier 1982 diffèreraient sensiblement des prévisions actuelles, le Secrétaire général propose de remettre à plus tard une partie des travaux, selon que de besoin, pour maintenir le montant total de la soumission qui sera acceptée dans les limites du coût estimatif total du projet. Il serait ainsi possible d'entreprendre la majeure partie des travaux dès réception des soumissions sans subir les augmentations supplémentaires qu'entraînerait l'inflation s'il fallait remettre de 10 mois l'ensemble du projet, en attendant que l'Assemblée générale se prononce sur les travaux différés.

ANNEXE
LOCAUX DES NATIONS UNIES A NAIROBI
PLANS SCHEMATIQUES DU PROJET



PLAN D'AMENAGEMENT DU
COMPLEXE



1...

1. PLAN D'AMENAGEMENT DU COMPLEXE

Légende

- a Entrée du complexe et poste de contrôle de sécurité
- b Entrée des délégués
- c Hall
- d Installations de conférence
- e Emplacement réservé aux expositions en plein air
- f Bibliothèque
- g Restaurants et services annexes
- h Zone réservée à la presse
- j Service des visites
- k Aire de réception et d'entreposage, atelier d'imprimerie et aire d'expédition
- l Services d'informatique
- m Service médical
- n Cours de langues
- o Télécommunications
- p Services réservés au personnel
- q Gestion des bâtiments et sécurité
- r Poste d'incendie
- s Bureaux destinés au personnel du Secrétariat et des institutions spécialisées
- t Courrier et service de la valise diplomatique
- u Réservoir actuel

Légende (suite)

- v Pépinière
- w Nouveau plan d'eau
- x Bassins d'oxydation
- y Zone de loisirs réservée au personnel
- z Drapeaux de l'ONU

- cp1 Aire de stationnement réservée aux délégués
- cp2 Aire de stationnement réservée au personnel du Secrétariat et des institutions spécialisées
- cp3 Aire de stationnement réservée au public
- cp4 Aire de stationnement pour les véhicules de service

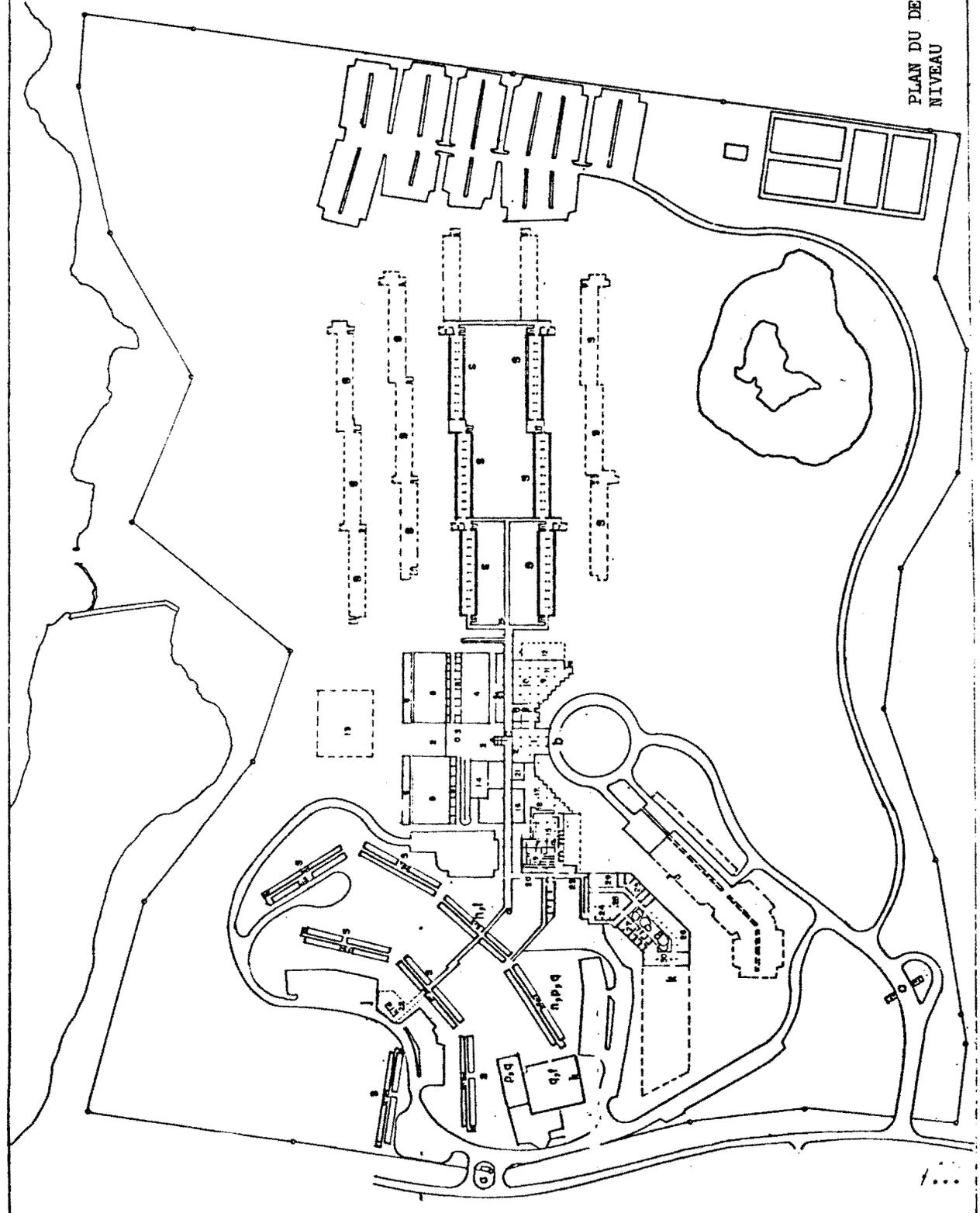
- Bâtiments actuels

- Projet de base révisé

- Agrandissement prévu



PLAN DU DEUXIEME
NIVEAU



1. PLAN DU DEUXIEME NIVEAU

Légende

- a ENTREE DU COMPLEXE ET POSTE DE CONTROLE DE SECURITE
- b ENTREE DES DELEGUES
 - 1. Porte cochère
 - 2. Place
 - 3. Enregistrement
- c HALL
- d INSTALLATIONS DE CONFERENCE
 - 4. Salle de réunion, divisible en deux
 - 5. Salles de conférence
 - 6. Bureaux
 - 7. Salon et bureau des interprètes
 - 8. Cabine d'interprètes
 - 13. Zone d'agrandissement prévu
- e EMLACEMENT RESERVE AUX EXPOSITIONS EN PLEIN AIR
- f BIBLIOTHEQUE
 - 9. Salle de lecture
 - 10. Entreposage des ouvrages
 - 11. Bureaux
 - 12. Zone d'agrandissement prévue

Légende (suite)

g RESTAURANTS ET SERVICES ANNEXES

- 14. Café
- 15. Cuisine
- 16. Restaurant
- 17. Cafétéria
- 18. File d'attente pour la cafétéria
- 19. Réserve pour la cuisine
- 20. Casiers
- 21. Toilettes

h PRESSE ET SERVICE D'INFORMATION

Laboratoires de photographie

Zone réservée à la presse

j SERVICE DES VISITES

- 22. Bureau de renseignements

k AIRE DE RECEPTION ET D'ENTREPOSAGE, ATELIER D'IMPRIMERIE ET AIRE D'EXPEDITION

- 23. Plate-formes de chargement
- 24. Entreposage du papier
- 25. Coupe du papier
- 26. Atelier d'imprimerie
- 27. Laboratoires de photographie

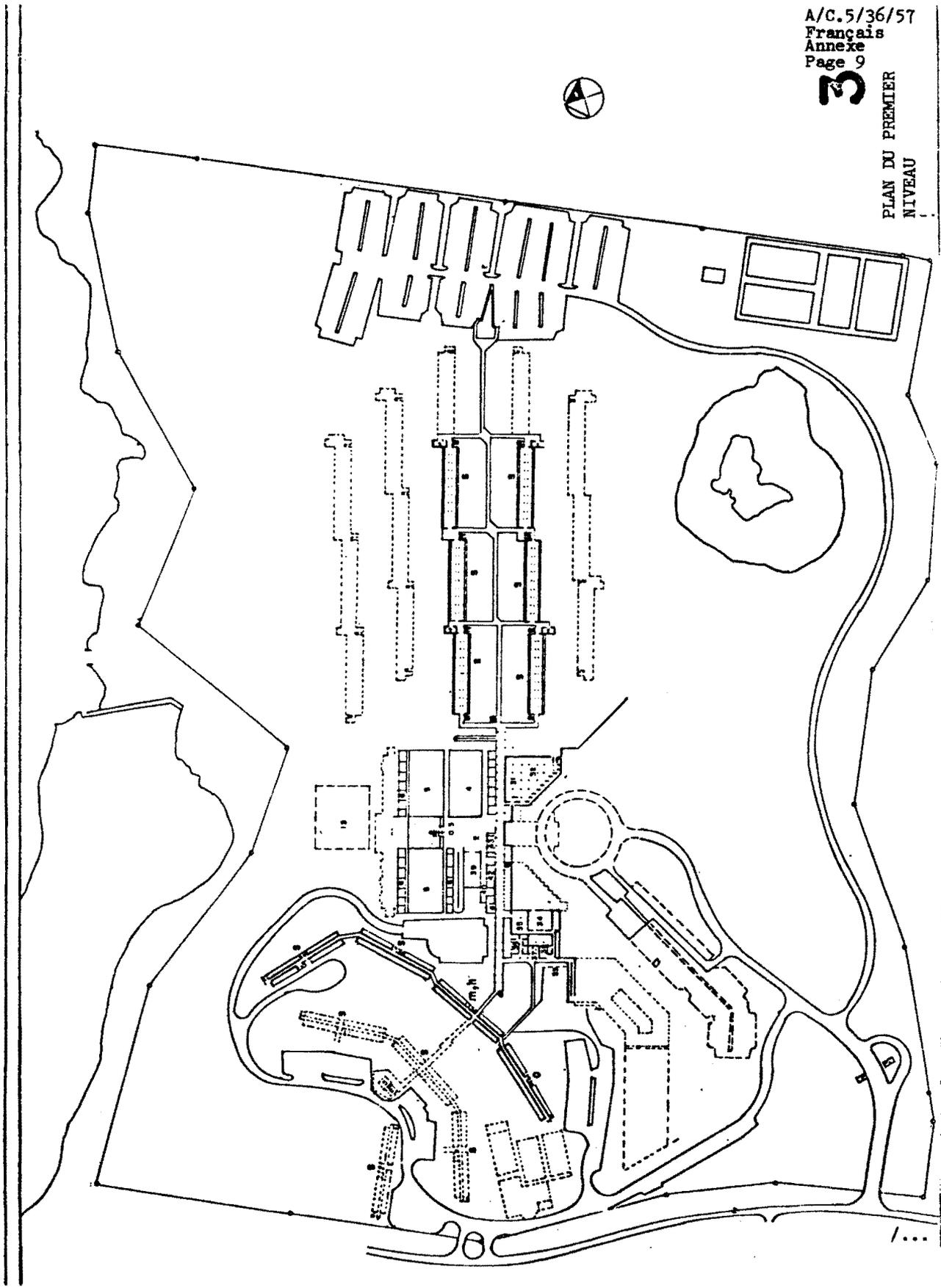
Légende (suite)

- 28. Présentation
- 29. Distribution et expédition par la poste
- 30. Entreposage des documents

- l SERVICE D'INFORMATIQUE
- m SERVICE MEDICAL
- n COURS DE LANGUES
- o TELECOMMUNICATIONS
- p SERVICES RESERVES AU PERSONNEL ET SERVICES ANNEXES
- q GESTION DES BATIMENTS ET SECURITE
 - Ateliers
 - Entrepôts
 - Bureaux
 - Bureaux de la sécurité
- s BUREAUX DESTINES AUX FONCTIONNAIRES DU SECRETARIAT ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES



PLAN DU PREMIER
NIVEAU



3. PLAN DU PREMIER NIVEAU

Légende

d INSTALLATIONS DE CONFERENCE

- 39. Salon des délégués
- 40. Zone réservée a la correspondance des délégués, avec bureau de poste, téléphones et télex
- 41. Banque
- 42. Agence de voyage
- 43. Toilettes

f BIBLIOTHEQUE

- 31. Archives
- 32. Entreposage des ouvrages

k AIRE DE RECEPTION ET D'ENTREPOSAGE

- 33. Plate-formes de chargement
- 34. Fournitures de bureau
- 35. Entreposage du mobilier
- 37. Bureaux
- 38. Aire de réception

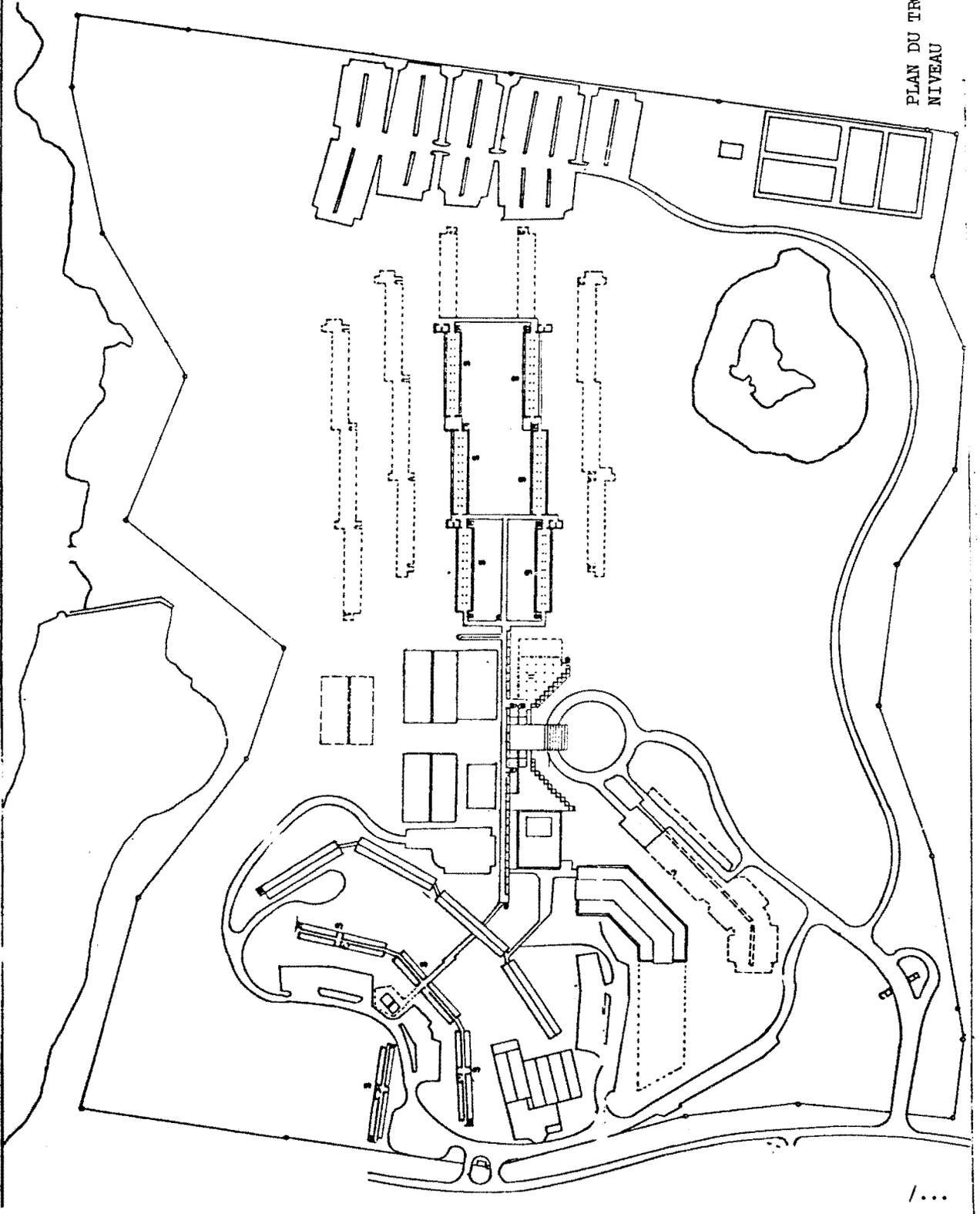
s BUREAUX DESTINES AUX FONCTIONNAIRES DU SECRETARIAT ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

t COURRIER ET SERVICE DE LA VALISE DIPLOMATIQUE

- 36. Bureau de poste, service du courrier et groupe de la valise diplomatique



PLAN DU TROISIEME
NIVEAU



/...

4. PLAN DU TROISIEME NIVEAU

Légende

f BIBLIOTHEQUE

11. Zone d'agrandissement prévue

s BUREAUX DESTINES AUX FONCTIONNAIRES DU SECRETARIAT ET DES INSTITUTIONS
SPECIALISEES

5. PLAN DE REAMENAGEMENT DES BATIMENTS EXISTANTS

Légende

h PRESSE ET SERVICE D'INFORMATION

17. Laboratoires de photographie

l SERVICES D'INFORMATIQUE

m SERVICE MEDICAL

n COURS DE LANGUES

o TELECOMMUNICATIONS

p BUREAUX DESTINES AUX FONCTIONNAIRES DU SECRETARIAT ET DES INSTITUTIONS
SPECIALISEES

